

Décembre  
2018  
N°42

Bulletin d'Informations Municipales  
Mairie de Reuil en Brie

# Bien vivre À Reuil en Brie



*Verger chemin du ru des Vignes*

Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

Site internet : <http://www.reuil-en-brie.fr/>

Mail : [mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr)

☎ : 01.60.22.07.51

# L'ÉDITORIAL



Chères Reuilloises,  
Chers Reuillois,

L'année 2018 va bientôt se terminer...  
Vive 2019 !

Essayons de faire le bilan d'une année de *Bien Vivre à Reuil en Brie*.

Les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux sont repris dans le présent journal et retracent dans le détail et chronologiquement les orientations et décisions des élus.

La gestion de la Commune n'est pas simple. Les baisses des dotations nous imposent des choix sur les travaux et les grands chantiers. Depuis plusieurs années des projets sont gelés comme la réfection des trottoirs à la sortie de Reuil en direction de Luzancy, ou des éléments de l'église, intérieur comme extérieur.

Pour autant, la grande rigueur des équipes permet toujours de faire face à la difficulté : je félicite les Adjoints et les Conseillers pour leur patience, mais aussi pour les décisions assumées et mûrement réfléchies. Ainsi le projet Ecole et Cantine se concrétise ; nous allons maintenant rechercher et convaincre les services de l'État afin d'obtenir les plus fortes subventions, sans lesquelles ce projet ne peut aboutir. Le constat est là, Mesdames et Messieurs : une petite Commune comme Reuil ne peut plus faire face seule à ce type de projet. Pour autant, Ecole comme Cantine sont des compétences obligatoires d'une municipalité, et en même temps un paradoxe car elles ne peuvent être assumées de façon autonome.

Un autre chantier, peut-être moins visible est celui de la gestion des eaux de ruissellement dans les épisodes de fortes précipitations. Des travaux ont été effectués dans les bois et les fossés du bassin versant ; il est prévu pour le début de l'année l'aménagement du ru des vignes : réfection des conduites ; curage et barrage juste avant la concentration des eaux dans les canalisations ; et une fois cela terminé ; la réfection de la rue Gambetta ; enfin !

La nouveauté à la rentrée scolaire a consisté à offrir aux parents le paiement entièrement dématérialisé des factures de la cantine. Nous avons souhaité préparer les Reuillois à ce qui sera la norme demain. En effet, à l'horizon 2020, l'essentiel des services se réglera via Internet. Un grand merci aux secrétaires pour leur investissement à rendre ce service opérationnel. Les riverains du bourg ont bénéficié de la montée en débit d'Internet ; les hameaux sont programmés d'ici 2 à 3 ans. L'Ecole et les Parents ont souhaité revenir à un rythme de 4 jours. Ainsi les enfants retrouvent une coupure le mercredi matin ; gageons qu'il y aura moins de fatigue afin de permettre les meilleurs apprentissages.

La mise en accessibilité se poursuit. Cette année, c'est la porte d'entrée et les portes intérieures de la Mairie qui ont bénéficié des priorités (avec l'aide de subvention) ; à venir un chemin d'accès au plateau sportif et sa porte d'accès, aux normes.

Mais les plus forts changements se situent au-delà de la Commune, sur le nouveau territoire, celui de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Ce territoire s'organise depuis le 1 janvier 2018 ; les services se regroupent ; les compétences sont intégrées ; l'organisation se structure. Ce n'est pas facile car beaucoup de repères sont changés, et il faut organiser et réorganiser afin d'aboutir à la meilleure efficacité.

Chères Reuilloises, Chers Reuillois, le Conseil Municipal se joint à moi afin de vous souhaiter la meilleure année 2019 possible. Et afin de partager un moment de convivialité, je vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux :

**SAMEDI 19 JANVIER 2019**  
**À 11H00**  
**Au Foyer de l'Amitié**

Le Maire,  
P ROMANOW

# CONSEILS MUNICIPAUX

## Commune de Reuil en Brie

### Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Janvier 2018

Présents : Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Claude TESSIER.

Absentes : Anne BOULIN qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL et Françoise SADKOWSKI qui est excusée.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

#### Point Supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

Convention Centre de Gestion.

*Adopté à l'unanimité*

#### 1. Lecture pour approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Aout 2017.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2. Règlement factures investissements.

Le budget 2018 n'étant pas encore voté, il est demandé d'accepter les factures suivantes et ce, dans la limite de 25% du budget investissements 2017 :

Facture CCPF (travaux fossé Bréau) : 1 942,24€ TTC

Facture CCPF (Solde travaux rue Angoulvent et R. Simon) : 5 935,22€ TTC

Facture ACT Services (Tablettes numériques pour école) : 7 274,00€ TTC

*Adopté à l'unanimité.*

#### 3. Admissions en non-valeur.

Monsieur le Maire propose de passer en non-valeurs les créances irrécouvrables pour un total de 38€56.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 4. Cotisation PNR.

Monsieur le Maire propose de reconduire la cotisation qui s'élève à 0€40 par habitant pour l'année 2018.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 5. CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire indique que la mise en place de la **Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB)** nécessite l'élection d'un Titulaire et d'un Suppléant. Sont élus à l'unanimité :

Titulaire : Lucien DUBOIS

Suppléant : Patrick ROMANOW

#### 6. Statuts de la CACPB.

Monsieur le Maire présente les statuts et après échanges avec les élus, propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 7. Modifications des statuts de la CACPB.

Monsieur le Maire présente les modifications de statuts et après échanges avec les élus, propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 8. Indemnité de Conseil du Comptable Public.

Monsieur le Maire fait état du relevé calculé au taux de 50% sur une base de 395,68€ soit 197,84€ pour 2017.

*Adopté par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention*

#### 9. Règlement affouage et taxe associée.

Monsieur Didier HAMMEL rappelle le principe et les modalités de l'affouage ainsi que le règlement établi. Trois garants sont proposés à savoir Jérôme GILET, Claude TESSIER et Didier HAMMEL.

La taxe est de 2€ par stère.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 10. Convention CDG.

Monsieur le Maire propose, devant la complexité de la réglementation, d'adopter la convention CDG (Centre de Gestion) qui permet de traiter, sur demande spécifique, tout point particulier relatif à la gestion des agents communaux.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Motion :**

L'accès à Internet dans de bonnes conditions est aujourd'hui une nécessité de plus en plus incontournable. Or, la commune est très diversement desservie : les hameaux ne bénéficient pas de la montée en débit dont jouit le bourg depuis juillet 2017. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une motion demandant à ce que les hameaux bénéficient

d'une montée en débit en l'attente le raccordement à la fibre optique.

La motion est approuvée à l'unanimité, et annexée au présent compte-rendu.

### Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

**Didier HAMMEL** évoque des soucis rencontrés sur les travaux récemment effectués au Tillet, gravillonnage, fossé rue Angoulvent, avaloirs rue Roger Simon. Monsieur le Maire indique que tous les points litigieux seront traités dans une prochaine Commission des Travaux.

**Pascal CARBUCCIA** expose les problèmes d'eaux pluviales et des dommages engendrés rue Roger Simon. Une étude technique va être déclenchée.

**Catherine RIEHL** fait un point sur les effectifs des agents communaux ainsi que sur les permis de construire délivrés rue du Tillet.

**Lucien DUBOIS** fait part de son inquiétude sur la dégradation constante du trottoir reliant le bourg à La Ferté sous Jouarre. Il mentionne également, suite au récent épisode pluvieux, l'utilité de remise en état des fossés dans les espaces boisés.

L'écoulement du rû au point de jonction rue Gambetta devra être revu dès que possible.

**Yvelise BITOUN** rappelle le prochain conseil d'école à Luzancy.

**Francis MOIGNOT** fait état de la prochaine livraison des tablettes numériques pour l'école.

---

## Commune de Reuil en Brie

### Compte rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2018

Présents : Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Claude TESSIER, Françoise SADKOWSKI.

Absents : Didier HAMMEL qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL, Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA, Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI, Anne BOULIN.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

---

#### 1. Lecture pour approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Janvier 2018.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2. Subvention DETR accessibilité.

Monsieur le Maire présente deux dossiers de demande de subvention DETR (Dotation Équipement Territoires Ruraux) dans la cadre de la mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des bâtiments publics :

- Mairie : Travaux HT : 9 823,40€ HT.  
Subvention sollicitée : 4 911,70€ (50%)  
*Adopté à l'unanimité*

- Église et accès Plateau Sportif : Travaux HT : 16 800,58€ HT.  
Subvention sollicitée : 8 400,29€ (50%)  
*Adopté à l'unanimité.*

#### 3. Convention SAUR.

Madame RIEHL expose l'obligation de contrôle des hydrants (bouches d'incendies), contrôle qui était auparavant assuré gratuitement par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui a abandonné cette mission. Une convention a donc été établie avec la SAUR (notre délégataire local pour l'eau et l'assainissement) pour un coût annuel hors fournitures et

réparations de 300€ HT. Le bordereau de prix est joint à la convention.

*Adopté à l'unanimité.*

#### Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

**Catherine RIEHL** fait un point sur le personnel arrivant et cherche une personne volontaire pour aider à la cantine le 13 avril.

**Claude TESSIER** s'inquiète de la signalétique insuffisante de l'écluse provisoire mise en place rue du 8 Mai 1945. Pascal CARBUCCIA dit qu'il fera supprimer cette écluse en début de semaine 11.

**Françoise SADKOWSKI** demande où en sont les travaux de remise en état de la rue Gambetta. Il lui est indiqué que la Commission Travaux programmée le 14 mars doit travailler sur ce sujet qui nécessite d'autres travaux préalables.

**Francis MOIGNOT** informe que les tablettes numériques pour l'école sont arrivées mais que leur utilisation est tributaire d'une formation, qu'il espère rapide, du personnel enseignant.

**Evelyne COUSIN MAZUR** demande si ce matériel est en sécurité. Francis MOIGNOT répond par l'affirmative.

**Lucien DUBOIS :**

- Informe que le calendrier de collecte des OM pour mars, avril et mai est disponible sur le site Internet ;

- Fait part du remerciement à la commune dans la presse locale du club cycliste SCJC77 pour son soutien et qu'il sera fait appel au volontariat des Reuillois en tant que signaleurs pour la prochaine édition de la course du 16 juin 2018 ;
- Souhaite que le diplôme et la Croix de Guerre 1914/1918 de la commune soient mis en valeur dans la salle du Conseil à l'occasion du centenaire de l'armistice ;
- Demande, sur interrogation d'administrés, si une classe sera ou non supprimée à Reuil. Patrick

ROMANOW répond qu'aucune suppression de classe n'est prévue à Reuil à la rentrée scolaire de septembre 2018 ;

- Demande, toujours sur interrogation d'administrés, ce qu'il en est des TAP suite à la délibération de Luzancy qui prévoit le retour à la semaine de quatre jours. Patrick ROMANOW répond qu'un questionnaire a été remis aux Parents d'élèves et que les réponses sont en cours de retour et d'exploitation. Le Conseil Municipal statuera en regard des différents éléments recueillis et contextuels.

## Commune de Reuil en Brie

### Compte rendu du Conseil Municipal du 6 Avril 2018

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Sophie CORNILLET, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI, Claude ROBBE, Claude TESSIER.

Absents : Pascal CARBUCCIA qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL et Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI

Absente excusée : Evelyne COUSIN MAZUR.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

#### Examen de l'ordre du jour

##### 1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 9 Mars 2018.

*Adopté à l'unanimité.*

##### 2. Approbation du Compte de Gestion 2017 du Percepteur.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données aux membres du Conseil.

Les résultats cumulés s'élèvent respectivement à 163 544,92€ en section investissement et 377 728,76€ en section fonctionnement soit un total de 541 273,68€.

*Adopté à l'unanimité.*

##### 3. Vote du Compte Administratif 2017.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats aux membres du Conseil. Ceux-ci sont identiques au Compte de Gestion.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

*Adopté à l'unanimité.*

##### 4. Affectation des résultats 2017.

Monsieur Lucien DUBOIS propose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat positif de fonctionnement est reporté à hauteur de 327 728,76€ en section recette de Fonctionnement et 50 000,00€ sont affectés au poste Investissement.

Le résultat positif de 163 544,92€ du poste investissement est reporté en section recette d'investissement.

*Adopté à l'unanimité.*

##### 5. Vote des 3 Taxes 2018.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents

annexes ont été remis aux membres du Conseil et notamment la modification de la structure du taux de la taxe d'habitation suite au passage fiscal en Communauté d'Agglomération.

Pour 2018, il est proposé de ne pas augmenter les taux et de retenir 12,85 % pour la taxe d'habitation, 19,98% pour la Taxe foncière (bâti) et 50,37% pour la Taxe foncière (non bâti).

*Adopté à l'unanimité*

##### 6. Vote du Budget 2018.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement.

Le budget investissement comprend des travaux de mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour 32 300€, 64 000€ pour les projets de liaison douce et gestion des eaux pluviales ainsi que 42 000€ pour le zone 30 et le parking Rohan. 10 500€ sont affectés aux bouches à incendie. Le solde est essentiellement consacré au projet de remplacement des bâtiments modulaires de l'école et à la mise à niveau de l'équipement informatique communal. Aucun emprunt n'est prévu.

Le budget global 2018 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 916 696€
- Investissement : 296 482€
- Total : 1 213 178€

Il est précisé que ce budget prévoit une dotation au CCAS pour 5 000€.

*Adopté à l'unanimité.*

##### 7. Régie d'avance.

Monsieur le Maire expose le principe de cette régie qui permet de régler directement de petites dépenses courantes et ponctuelles lorsque la Commune n'est pas en compte avec le fournisseur ou prestataire. Cette régie

d'avance sera associée à une carte bleue sur un compte fléché. L'avantage est d'avoir une plus grande souplesse d'approvisionnement dont Internet.

*Adopté à l'unanimité*

Suite à ce vote, Monsieur le Maire propose de fixer le plafond de cette régie à 5 000€.

*Adopté à l'unanimité*

#### **8. Paiement TIPI (Titre Payable sur Internet).**

Monsieur le Maire expose le principe de ce mode de paiement qui permet de régler par virement depuis Internet les frais de cantine. Il précise que ce service ne remplacera pas les autres modes de paiement. Ce moyen moderne de paiement sera proposé aux familles dès la rentrée scolaire de septembre 2018. Sa gestion est hautement sécurisée et gérée par le Trésor Public.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **9. Convention SAPCA.**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de reconduction de la convention SAPCA (gestion des animaux errants ou morts sur la commune).

*Adopté à l'unanimité.*

#### **10. Subvention FER (Fonds d'Équipement Rural).**

Monsieur le Maire fait part, devant la vitesse excessive de nombreux véhicules, du projet de création d'une écluse, d'une chicane, de marquages au sol et d'une signalisation verticale rue du 8 Mai 1945 afin de mieux sécuriser la traversée du village. L'enveloppe des travaux est estimée à 25 000€ avec une subvention maximale de 50 %. Il est demandé au Conseil de délibérer sur cette demande de subvention.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **11. Rythmes scolaires.**

Monsieur le Maire relate les récentes réunions avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus, consacrées au retour possible à une semaine scolaire de quatre jours avec suppression du mercredi matin. La commune de Reuil a envoyé 121 questionnaires aux parents d'élèves. Sur 66 retours (54%), les réponses sont :

- 50 sont favorables à la semaine de quatre jours (76% des retours exprimés) ;
- 16 sont favorables à la semaine de quatre jours et demi (24% des retours exprimés).

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le retour ou non à la semaine de 4 jours, précisant que ce retour entraînerait de facto l'arrêt des TAP. Après débat, ou chaque conseiller a pu exprimer son

avis personnel, le Conseil, regrettant le faible taux de réponse (54%) et prenant acte de la volonté exprimée par la majorité des parents d'élèves ayant répondu, décide du retour à la semaine de quatre jours par :

- 9 voix pour ;
- 3 voix contre ;
- 1 abstention ;

En outre, le Conseil demande à ce que les horaires scolaires proposés en Conseil d'école soient redéfinis dans les meilleurs délais.

En effet deux points sont soulignés par le Conseil :

- L'amplitude horaire du matin (03h30) jugée trop importante pour la concentration des élèves et obligeant les enfants à prendre les transports bien plus tôt le matin ;
- La durée de la pause méridienne (01h30) bien trop courte afin de rendre un service de qualité. Il est rappelé que des parents se sont plaints que les enfants devaient manger bien trop rapidement.

#### **Points divers.**

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

**Didier HAMMEL** demande s'il y a eu retour à la motion du Conseil sur le Haut Débit au Tillet.

Il lui est répondu qu'aucune réponse n'est parvenue à la Commune. Didier HAMMEL informe qu'il réitérera, si nécessaire, sa question à chaque Conseil.

**Anne BOULIN** s'inquiète des arbres couchés sur le chemin de halage et de leur enlèvement.

Une visite sera prochainement effectuée sachant que l'enlèvement des arbres incombe soit au riverain, soit à VNF selon l'endroit d'enracinement de chaque arbre.

**Lucien DUBOIS** fait un résumé sur le diagnostic du réseau eaux pluviales réalisé en mars.

**Patrick ROMANOW** informe de différents sujets évoqués en Communauté d'Agglomération : Compétence GEMAPI, Maison de Santé, Avenir de la Zone des Effeneaux et du syndicat mixte, le SCOT, la DSP (Délégation de Service Public) de la piscine, le remplacement des containers pour les déchets. Il évoque la difficulté rencontrée par une commune voisine dans la collecte des encombrants.

---

## **Commune de Reuil en Brie**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 6 Juillet 2018**

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Yvelise BITOUN, Lucien DUBOIS, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN MAZUR, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents : Francis MOIGNOT qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA, Didier HAMMEL qui a donné pouvoir à Sophie CORNILLET, Anne BOULIN qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

## Examen de l'ordre du jour

En préambule, Monsieur le Maire demande que le Conseil observe un moment de recueillement en mémoire de plusieurs événements douloureux intervenus dans la Commune.

### Point Supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :  
Participation financière communale à l'intervention musicale à l'école.

*Adopté à l'unanimité*

### 1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 6 Avril 2018.

*Adopté à l'unanimité.*

### 2. Compétence urbanisme Communauté Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Monsieur le Maire propose de modifier l'exercice du droit de préemption selon le projet de convention préalablement adressé aux membres du Conseil.

*Adopté à l'unanimité.*

### 3. Redevances d'occupation du Domaine Public.

Monsieur le Maire propose d'entériner les redevances suivantes :

GRDF : 248€27

*Adopté à l'unanimité.*

ENEDIS : 203€

*Adopté à l'unanimité.*

Orange : 530€10

*Adopté à l'unanimité.*

### 4. Tarification des services aux Familles.

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants pour l'année scolaire 2018/2019.

Repas cantine enfant : 4€30

Repas cantine adulte : 5€35

Forfait administratif : 12€

*Adopté à l'unanimité.*

### 5. Participation à Sport Loisirs Pour Tous ; SLPT de la Ferté sous Jouarre.

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation communale prenant en charge le différentiel de 10€ entre le prix demandé aux fertois et le prix demandé aux reuillois par semaine et par enfant. Il est précisé que les séjours transplantés ne sont pas concernés par cette aide.

*Adopté à l'unanimité*

### 6. Subvention aux associations.

Monsieur Lucien DUBOIS expose la demande de subvention de l'association des écoles et propose de reconduire le montant de la précédente subvention soit 800€.

*Adopté à l'unanimité.*

### 7. Participation à l'intervention de musique à l'école.

Monsieur le Maire propose de reconduire l'intervention de l'école de musique à hauteur de 900€ (soit 30h à 30€).

*Adopté à l'unanimité*

### Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

**Yvelise BITOUN** évoque le récent « Ferté Jazz » et la dynamique culturelle au niveau de la CACPB.

**Sophie CORNILLET** indique que le plan canicule a été mis en route pour les personnes sensibles.

**Lucien DUBOIS** expose le projet « Brikipédia » qui va être développé au niveau CACPB et de chaque Commune.

**Catherine RIEHL** informe que les 5 permis de construire du terrain rue du Tillet sont désormais instruits. Elle fait part des difficultés à recruter des agents de surveillance cantine. Toute candidature sérieuse sera étudiée avec la plus grande attention.

**Pascal CARBUCCIA** propose que le nom de **Claude ROBBÉ** (Conseiller municipal récemment décédé) soit donné à la place des bus scolaires en mémoire de son implication majeure dans ce projet (plan, suivi des travaux...). Monsieur le Maire indique que cette demande sera traitée lors d'un prochain Conseil après les vérifications d'usage.

## Commune de Reuil en Brie

### Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Octobre 2018

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Anne BOULIN, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN MAZUR, Francis MOIGNOT, Claude TESSIER.

Absents : Didier HAMMEL qui a donné pouvoir à Dominique BANCHEREAU, Catherine RIEHL qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW et Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Anne BOULIN.

Absente excusée : Yvelise BITOUN.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

### Examen de l'ordre du jour

*Adopté à l'unanimité.*

### 1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 6 Juillet 2018.

*Rectification : Points divers :* Pascal CARBUCCIA précise qu'il s'agit de la Place Parking et non de la Place Bus.

### 2. Proposition de donner le nom Claude ROBBÉ à la Place jouxtant la place des Bus.

Monsieur Le Maire rappelle l'implication toute particulière de Claude ROBBÉ dans la réalisation de ce

parking et propose de lui donner le nom "Place Claude ROBBÉ".

*Adopté par 11 voix pour et 1 abstention.*

### **3. Modification des statuts de la CACPB.**

Monsieur le Maire donne lecture des points modifiés et propose de passer au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

### **4. Eclairage Public – 4<sup>ème</sup> Tranche.**

Monsieur Pascal CARBUCCIA propose de poursuivre le plan de modernisation de l'éclairage public et solliciter une subvention de 50% auprès du SDESM. Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 8369€34.

*Adopté à l'unanimité.*

### **5. Cotisation PNR.**

Monsieur le Maire fait état de la cotisation PNR d'un montant de 330€80

*Adopté à l'unanimité*

### **6. Décision budgétaire modificative.**

Monsieur Lucien DUBOIS expose que la création du Magasin LIDL implique des travaux de raccordement électrique pour lesquels ENEDIS a émis un devis TTC de 16 318€80 et qu'il convient d'alimenter le compte 20422, Subventions d'équipement Bâtiments et Installations, par le transfert d'une somme de 16 500€ prise sur le compte 21312, Bâtiments scolaires. Il précise que cette somme fera ultérieurement l'objet d'une participation du Magasin LIDL à hauteur de la dépense engagée qui sera comptabilisée au compte 1346 Fonds affectés à l'équipement non transférable – Participation voirie et réseaux.

*Adopté à l'unanimité.*

### **7. Indemnité de Conseil du Comptable du Trésor.**

Monsieur le Maire fait état de l'indemnité de Conseil 2018 aux taux de 50% pour un montant de 164€79.

*Adopté à l'unanimité*

### **8. Revalorisation primes des ATSEM.**

Ce point est reporté à un prochain Conseil, faute d'éléments suffisants.

### **9. CLECT.**

Monsieur Lucien DUBOIS expose le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et propose l'adoption du rapport et l'attribution de 37 413€ à la Commune de Reuil en Brie.

*Adopté à l'unanimité.*

### **10. Annulation de la délibération Droit de préemption de la CACPB.**

Monsieur le Maire fait état de discussions entre la CACPB et les services de l'Etat sur le bon formalisme de cette compétence et demande au Conseil d'annuler la délibération du 6 juillet 2018. Une nouvelle délibération sera proposée ultérieurement.

*Adopté à l'unanimité.*

### **11. Taxe d'Aménagement.**

Monsieur le Maire indique que le PLU prévoit notamment 3 zones susceptibles d'accueillir des lotissements qui sont source de développement des infrastructures communales qu'il convient de pouvoir financer. Aussi propose-t-il au Conseil de revoir le taux de la Taxe d'Aménagement.

Après discussions, il propose de porter le taux à 10% sur et uniquement les 3 secteurs suivants :

- Zone 1 AU
- Zone 2 AU
- Parcelle section cadastrale E414 à cheval sur les zones UB, UBIB et Nib.

*Adopté à l'unanimité*

### **11. Rapport d'activité de la CACPB.**

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre acte du rapport qui a été diffusé aux membres du Conseil.

*Le Conseil prend acte à l'unanimité.*

### **Points divers.**

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

**Lucien DUBOIS** rapporte la réunion d'information sur le plan fibre organisée par le Syndicat Seine et Marne Numérique.

**Pascal CARBUCCIA** fait état des travaux :

- Remplacement de portes à la Mairie (mise aux normes PMR) ;
- Achèvement de la 3<sup>ème</sup> tranche éclairage public ; Démarrage de la Zone 30 dans le village.

**Dominique BANCHEREAU** demande le rebouchage de certains trous sur la voirie.

**Claude TESSIER** indique que les travaux de rénovation du mur du cimetière sont en cours de réalisation.

**Evelyne COUSIN MAZUR** s'inquiète ; pour la seconde fois, des projections d'eau en façades de sa maison dans le virage de la D402, demande une solution. Pascal CARBUCCIA précise qu'un expert a rendu son rapport dans lequel il précise que la Commune ne peut être mise en cause. Monsieur le Maire précise que cette situation est d'ordre privée et qu'elle n'a pas à être évoquée en Conseil Municipal ; le débat est clos.

## **Commune de Reuil en Brie**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Novembre 2018**

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN MAZUR, Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents : Didier HAMMEL qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW, Anne BOULIN qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL.

Absent excusé : Dominique BANCHEREAU.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

## **Examen de l'ordre du jour**

### **1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 19 Octobre 2018.**

*Adopté par 11 voix Pour et 1 Abstention.*

### **2. Taux Taxe d'Aménagement.**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de revenir sur la délibération du 19 octobre pour des raisons de forme et propose une nouvelle délibération.

Après débat, il est décidé de définir 4 secteurs correspondant aux zones 1AU, 2AU et aux parcelles E414 et E291 du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Ces secteurs qui sont précisément définis sur les plans joints auront des impacts significatifs sur les infrastructures communales en cas de construction à savoir la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement, de voirie, de sécurité (hydrants) ainsi que sur les équipements scolaires et de cantine.

Le taux institué sur ces secteurs sera de 10%.

Une exonération de 50% sera instituée sur les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers, soumis à déclaration préalable.

Affichage sera fait en Mairie et au Siège de la CACPB et délimitation de ces secteurs sera reportée dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme.

*Adopté à l'Unanimité.*

### **3. Augmentation du temps de travail d'un Agent.**

Monsieur le Maire et Madame Catherine RIEHL, devant la charge croissante des tâches de gestion administrative de la Commune, proposent de porter de 4/5ème vers un temps plein le poste d'un Agent.

Monsieur Lucien DUBOIS précise le coût de cette mesure.

L'application de ce nouveau temps de travail sera effectuée dès la rédaction des nouvelles fiches de poste.

*Adopté à l'Unanimité.*

## **Points divers.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la révision du régime indemnitaire des ATSEM rémunérées par la CACPB (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie) et dont refacturation est effectuée au RPI de Reuil-Luzancy. Cette révision se fera en deux étapes : dès le salaire de décembre 2018, puis dès l'installation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) par la communauté d'agglomération.



## **ZONE 30**

La mise en place d'une zone 30 à l'intérieur du bourg a permis la réfection du parking rue de Rohan et la création d'une place PMR au niveau de l'église (mise aux normes PMR). Ces travaux, d'un montant total TTC de 35 742€ ont bénéficié de subventions à hauteur de 14 452€

La zone 30 entraîne la circulation autorisée des cyclistes dans les deux sens de la voirie y compris en sens interdit. Automobilistes et cyclistes, soyez prudents.

La mise en place de ralentisseurs n'a pas été jugée utile mais demeure une alternative en cas de vitesse excessive. Nous espérons que le comportement de chacune et chacun évitera la pose de ces protubérances pour le moins inconfortables.





## VIE SCOLAIRE

Juin 2018 a vu le dernier spectacle TAP.

L'équipe encadrante nous a une nouvelle fois, gratifié d'un spectacle de premier ordre avec des enfants dansant et chantant pour la plus grande joie des parents présents. Merci à vous.



# INTEMPERIES

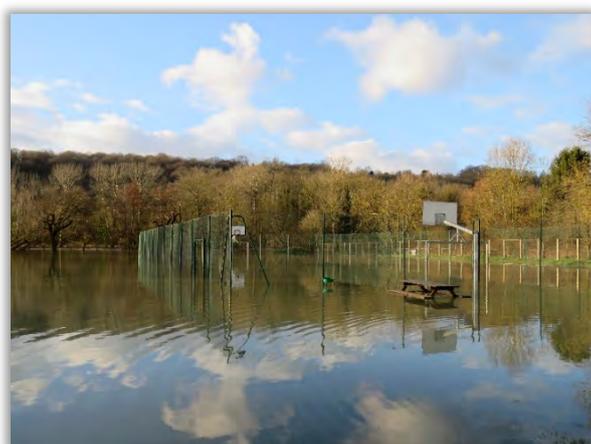
L'année 2018 a été tout particulièrement exceptionnelle au plan climatique.

Après les crues de janvier qui ont vu La Marne monter spectaculairement et recouvrir le chemin de halage puis le plateau sportif (du jamais vu depuis plusieurs dizaines d'années), les fortes gelées firent place à la neige qui précéda une période orageuse avec de très fortes pluies qui inondèrent plusieurs habitations aux Pouplains provoquant d'importants dégâts. Des torrents de boue ont même envahi une habitation. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour ce secteur de la commune.

Enfin, une longue période chaude et sans pluie caractérisa le climat de notre commune durant plusieurs mois. Nous aimons tous le très beau temps sec mais n'oublions qu'a trop durer, il est dangereux pour les personnes âgées et qu'il est préjudiciable à la nature, l'agriculture, les jardins et bien d'autres choses encore. Le changement climatique n'est pas l'objet de cette rubrique. Nous constatons simplement que de gros épisodes de pluie frappent notre commune depuis plusieurs années et qu'il nous faut apprendre à vivre avec des éléments climatiques de plus en plus instables. A nous d'y réfléchir et d'adopter chacun à notre niveau et selon nos moyens, les mesures de prudence et de prévention.

La commune, quant à elle, investit dans des instruments de prévention - restauration et curage des fossés, maintenance et amélioration du réseau des eaux pluviales – dans toute la mesure de ses moyens.

## ***La Marne en crue***



## ***La côte du Tillet enneigée***



Opération de grattage et salage



Plateau du Tillet



Les Orages



Désastre



# RETROSPECTIVE

## Cérémonies du 8 mai

Cette année encore, les porte-drapeaux ont accompagné le cortège et honoré les combattants reuillois morts au combat en présence des élus et d'administrés habitués à se recueillir au jardin du souvenir. Les participants se sont ensuite retrouvés au Foyer de l'amitié pour une collation préparée par la Commission Fête et Cérémonies. Un grand merci au bénévolat qui aide à cette cérémonie.



## Cérémonies du 11 novembre

1918 – 2018 : Centenaire de la signature de l'armistice qui mit fin à un conflit épouvantable qui a enlevé à notre commune **17 hommes d'une moyenne d'âge proche de 29 ans**. Pour mémoire, Reuil en Brie ne comptait que 356 habitants en 1911. **Rapporté à la population d'aujourd'hui, le nombre de victimes serait de 40**, c'est tout dire quant à l'hémorragie provoquée par cette guerre.

En cette année commémorative, les élèves sous l'égide de leurs professeures se sont déplacés en nombre et après lecture de textes écrits pour ce centenaire, ont chanté la Marseillaise avec un public ému avant le dépôt d'une gerbe au pied du monument souvenir.

Les participants se rendirent ensuite au cimetière pour fleurir la tombe des victimes et celle du soldat inconnu.





A l'issue de cette cérémonie, le public se retrouva au Foyer où il put découvrir une exposition temporaire sur la Grande guerre à Reuil avec des documents inédits.  
 A cette occasion, nombreux furent ceux qui découvrirent la croix de guerre et le diplôme d'honneur décernés à notre commune pour sa conduite pendant la guerre.  
 Enfin, il fut convenu que Lucien DUBOIS, auteur de l'exposition, reçoive les classes dans les jours suivants pour un commentaire particulier, ce qui fut fait avec des élèves très intéressés !



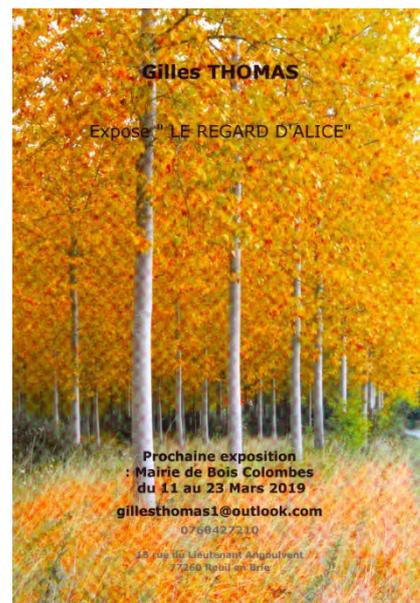
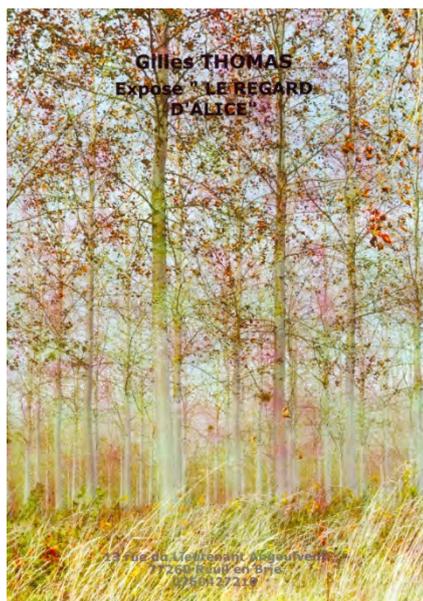
## Les Diplômés

Les vœux sont l'occasion de remettre médailles et récompenses.  
Bravo à vous !!



## Exposition

L'association d'Art d'Art bien connue des reuillois (cours d'art floral et de réfection de sièges donnés au Foyer de l'amitié, marché de Noël à l'église...) a proposé une riche exposition photographique avec la participation de Gilles Thomas qui a produit de fort belles photos prises à la peupleraie du Tillet. Une séance de rattrapage est prévue en 2019.



## ENVIRONNEMENT

### Affouage

L'affouage est la pratique permettant à une Commune d'attribuer à ses résidents des lots de bois de chauffage à couper ou à récupérer sur les parcelles communales, moyennant une taxe d'affouage s'élevant cette année à 2€ par stère.

Nous avons cette année pour la deuxième fois lancé un appel à candidature pour couper et

enlever des arbres morts ou malades des parcelles communales.

Six affouagistes se sont inscrits, une s'est rapidement désistée, et deux autres ont différé leur coupe pour raisons personnelles. Ce sont donc trois affouagistes qui ont récupéré entre 6 et 8 stères de bois de chauffage chacun, qui égayera et réchauffera leur foyer tout au long des hivers prochains.

L'affouage suppose le respect d'un règlement qui indique les bonnes pratiques

(n'abatte que les arbres marqués, mais tous les arbres marqués, ne pas blesser les arbres qui doivent rester pour régénérer le couvert, etc..), et son respect est contrôlé par 3 garants choisis parmi les affouagistes. Ils ont conclu cette année au bon respect des règles prévues et donné quitus aux affouagistes ayant achevé leur coupe.

### **Campagne Affouage 2018-2019**

**Vous souhaitez vous couper du bois de chauffage sur les parcelles boisées de la Commune ? -5 stères minimum-**

*(Usage personnel exclusivement)*

**INSCRIVEZ-VOUS EN MAIRIE**

01 60 22 07 51

## **BOIS DE CHAUFFAGE À VENDRE AUX ATELIERS COMMUNAUX**

Des coupes d'élagage des années précédentes ont été stockées et séchées aux ateliers communaux (acacia, sycomore). Elles se présentent en bûches de 1m de longueur.

Les habitants de la commune qui le souhaitent peuvent postuler à l'achat de ce bois, bon à brûler dès à présent. (Limité à 2 stères par foyer maximum, en fonction du nombre de demandes, au prix de 35€ par stère).

Le bois sera à enlever sur place.

Merci de vous signaler en Mairie si vous souhaitez bénéficier de cette offre.



## **Opération ZÉRO PHYTO**

Depuis le 1er janvier 2017 la Loi fait interdiction aux collectivités territoriales (communes, communautés de communes ou d'agglomération) d'utiliser les produits phytosanitaires – appelés encore pesticides-.

Ceci complique fortement le travail d'entretien des espaces publics (trottoirs, places, cimetière, etc..) : là où une à deux pulvérisations par an, réalisées sans grand effort physique réglait durablement le problème des « mauvaises herbes », il faudrait maintenant, pour un résultat comparable, passer la débroussailleuse deux fois par mois à la belle saison, ou des torches à vapeur ou à gaz au moins une fois par mois. Ce qui, chacun le comprendra, n'est pas possible à personnel constant.

Alors, pourquoi une telle interdiction qui nous ramène 50 ans en arrière après ce qui était apparu comme un progrès formidable (l'utilisation systématique de la chimie en agriculture et en jardinage), qui économisait tant d'efforts pour des résultats si spectaculaires ?

Eh bien c'est qu'il s'avère que ces produits ont des effets nocifs graves.

D'abord sur ceux qui les manipulent et les répandent (le taux de maladie et de mortalité chez les agriculteurs et nettement plus élevé depuis 20 ans que dans la population générale) ; et tout le monde a en mémoire ce jugement récent d'un tribunal américain reconnaissant que le cancer généralisé d'un agent communal horticulteur était dû au contact répété et régulier avec le glyphosate.

Ensuite sur notre environnement : ces produits s'accumulent dans le sol, finissent dans les nappes phréatiques, et rendent de plus en plus problématique notre approvisionnement en eau potable (entre autres).

Interdire leur usage aux communes relève donc du principe de précaution.

Et même si cela donne plus de travail à nos agents techniques pour un résultat parfois moins parfait, nous nous en réjouissons pour leur santé et nous les remercions ici pour les efforts qu'ils consentent au quotidien.

Quant à nous, citoyens, acceptons de bon cœur de voir réapparaître quelques herbes folles, et préparons-nous à repenser nos espaces publics moins impeccablement goudronnés. Il pourrait par exemple se multiplier les allées gazonnées dans les années à venir. Et le modèle jour inspirer certaines communes.

Des précautions de même nature sont d'ailleurs demandées aux particuliers, puisque la vente de certains produits phytosanitaires n'est

plus libre mais suppose de passer par un professionnel agréé.

Quant aux agriculteurs, l'évolution qui leur est demandée passe pour l'instant par l'incitation et par la pédagogie. Il existe par exemple dans notre Région un programme DEPHY pour les agriculteurs (DEcroissance des PHYtosanitaires) qui vise à partager et populariser les expériences de pratiques permettant de ne pas utiliser systématiquement la chimie. Les résultats en sont encore modestes, reconnaissons-le.

Mais la pression ne viendra-t-elle pas finalement des consommateurs eux-mêmes ? L'engouement de plus en plus marqué pour les produits « Bio » n'est-il pas en train d'inciter de plus en plus d'agriculteurs à passer au Bio, arrêtant ainsi l'usage de ces produits potentiellement nocifs ?

Concluons avec cette citation : « **Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.** » Antoine de Saint-Exupéry

Tâchons tous de la leur rendre propre et belle.

## TRAVAUX SUR NOS CHEMINS

Les épisodes pluvieux de plus en plus violents provoquent des dégâts non seulement dans nos rues et nos propriétés, mais ceux-ci viennent bien en amont de nos chemins, desquels descendent par ravinement de la terre et des cailloux. Nos chemins s'abîment énormément par suite de ces épisodes de ravinement qui provoquent des dégâts dans le bourg.

C'est pourquoi depuis 2 ans déjà des travaux sont menés pour restaurer dans les zones boisées des fossés dignes de ce nom, susceptibles de canaliser le ruissellement et d'éviter qu'il ne ravage nos chemins et ne dévale de façon anarchique vers nos maisons et nos rues.

Les travaux menés en 2017 ont bien amélioré les choses mais une conduite souterraine passant sous le croisement du chemin de Reuil à Tarterel et du chemin des Vaches qui drainait l'eau du rû qui descend de Tarterel, conduite en pierres sèches qui datait probablement de plus d'un siècle, s'est trouvée pour la deuxième fois bouchée par des alluvions et des branchages descendant du coteau. La petite herse de protection censée arrêter les objets flottants avant son entrée ayant été arrachée par un épisode de pluie abondante, un geyser en a jailli déversant l'eau dans le chemin

qui a été profondément détérioré, jusqu'au parking du cimetière et à la rue qui en descend.

Aussi la décision a-t-elle été prise de remplacer la conduite séculaire par une buse en béton, protégée en amont par un système de bassins et de grilles de protection robustes.

Ces travaux ont été menés au début du mois de septembre (budget total 1 300€, grâce en partie à du travail bénévole). Nous restons vigilants pour vérifier que ces investissements règlent bien le problème durablement.



*Didier Hammel et Claude Tessier en pleine action.*

Par ailleurs, une occasion nous ayant été offerte de récupérer gratuitement 3 camions de fraisat d'autoroute certifié dépollué (le fraisat est le produit du grattage de surface de l'asphalte avant regoudronnage), nous avons pu réhabiliter en partie certains de nos chemins en comblant certains trous et ornières à l'aide de ce matériau et en le compactant avec un mini rouleau compresseur.

Les principaux bénéficiaires ont été le chemin de Reuil à Tarterel à ses deux extrémités, et le chemin de la Cuve à partir du haut de la rue de la Cave au Tillet. Il reste encore beaucoup à faire mais sur ces tronçons particulièrement abîmés, la circulation, notamment des piétons et

des vélos redevient beaucoup plus confortable.

*Vous pourrez constater ces travaux, par exemple en montant à pied sur 300m à partir du haut du parking du cimetière : après 150m le chemin est réhabilité et au carrefour on peut voir la nouvelle buse et ses ouvrages de protection.*

## Le Frelon asiatique, un invasif nuisible !

**Frelon asiatique est présent en Seine et Marne !**

**10 nids en 2015 ; 100 nids en 2016, 500 en 2017....**



### Comment se développe le frelon asiatique ?

Des mères fondatrices issues des nids de l'année précédente, fondent des nids primaires. Ces nids donnent naissance à une quinzaine de frelons qui vont aller construire un nid secondaire.

Le nid secondaire peut atteindre 50 à 80cm de large et les plus gros une hauteur de 1 m. il peut contenir jusqu'à 6 000 frelons. La pleine activité du nid secondaire est atteinte au mois d'août. A ce moment le frelon est présent dans les ruches où il cause de nombreux dégâts mais aussi présent sur les lieux où il y a du sucre et des protéines, les marchés par exemple.

Au mois de novembre le nid va laisser partir jusqu'à 400 mères fondatrices fécondées qui vont hiberner très souvent à proximité du nid de départ. Ces fondatrices ressortiront au mois de mars pour fonder une nouvelle colonie. Le nid se détruit progressivement au mois de décembre, il n'y a plus de colonies pendant l'hiver.

### La lutte contre le frelon asiatique :

**Le piégeage** est très efficace aux mois de mars et avril, il permet de piéger les mères fondatrices. Il doit être fait près des bâtiments où s'installent volontiers les nids primaires. Le piégeage doit être arrêté ensuite car il causerait plus de dégâts sur les autres insectes. Le piège le plus simple est le plus efficace, dans une bouteille d'eau minérale, mettre un mélange de 1/3 de vin blanc, 1/3 de bière, 1/3 de sirop ce mélange doit être renouvelé toutes les semaines.

**Signaler** rapidement la présence de frelon, de nid primaire et surtout de nid secondaire.

Attention le nid secondaire est souvent dans les arbres, mais il peut se trouver dans une haie et là c'est dangereux. Vérifiez vos haies avant le taille !

L'intervention sur les nids est dangereuse ! Cela nécessite des moyens de protection efficaces.

**Il ne faut pas approcher d'un nid à moins de 5m.**



Source : Groupement de **défense Sanitaire des Abeilles GDSA77**

**Maison de l'Élevage 77350 Le Mée sur Seine**  
**[www.apiculture77.fr](http://www.apiculture77.fr)**

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Horaires de la Mairie

	Permanences Téléphoniques		Ouvertures au Public
<b>Lundi</b>	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
<b>Mardi</b>	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
<b>Mercredi</b>	Répondeur		
<b>Jeudi</b>	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
<b>Vendredi</b>	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
<b>Samedi</b>	09h00 / 12h		10h00 / 11h30

### Recensement militaire

Vous avez 16 ans, garçon ou fille, rendez-vous en mairie, vous aurez besoin de l'attestation de recensement militaire pour passer le permis de conduire et passer des examens universitaires.

### Déclarer facilement la naissance de votre enfant

Votre enfant vient de naître, pensez à déclarer sa naissance à votre caisse d'Assurance Maladie. L'Assurance Maladie vous propose son tout nouveau service en ligne, simple, rapide et sécurisé.

**Une déclaration rapide, c'est une prise en charge immédiate des soins et des médicaments de votre nouveau-né !**

### Comment déclarer la naissance de votre enfant ?

Vous pouvez faire cette déclaration depuis votre compte ameli : simple, rapide et pratique, l'inscription de votre nouveau-né est directement prise en compte par votre caisse. En cas de naissances multiples, une seule déclaration est suffisante avec votre compte ameli.

Vous pouvez également déclarer cette naissance par téléphone au **36 46** (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs).

### Déclaration de grossesse en ligne

À noter : depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le professionnel de santé peut déclarer la grossesse de sa patiente lors du premier examen prénatal en utilisant le service en ligne de l'Assurance Maladie, disponible sur « Espace Pro », le portail dédié aux professionnels de santé.

### Carte nationale d'identité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. ATTENTION: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

**Attention : Les cartes d'identité sont désormais délivrées par la Mairie de La Ferté sous Jouarre et uniquement sur rendez-vous. Tél 01 60 22 25 63**

### Écrire à la CPAM de Seine-et-Marne

Afin de faciliter vos démarches, la CPAM de Seine-et-Marne a mis en place une adresse unique. Aussi, pour que vos demandes soient bien réceptionnées, vous devez adresser toutes vos correspondances à la seule adresse suivante:

**CPAM DE SEINE-ET-MARNE  
77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03**

Pensez à indiquer votre numéro de sécurité sociale sur tous les documents que vous envoyez.

N'oubliez pas d'affranchir votre courrier au tarif en vigueur.

### Transports scolaires

Pour tout problème, vous pouvez contacter Marne et Morin au 01 60 22 43 57 ou 01 64 33 26 04

### Règlement Restauration Scolaire par Internet

Vous pouvez désormais régler par Internet vos factures de restauration scolaire. Après création d'un compte (identifiant) et réception de votre mot de passe, il suffit de se connecter sur un lien pour effectuer le paiement. Le Secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous indiquer la procédure à suivre.

## Centre Communal d'Action Sociale

### C.C.A.S

Vous pouvez contacter le CCAS pour vous aider dans toutes vos démarches administratives. Mesdames **BITOUN, CORNILLET, COUSIN-MAZUR** et **SADKOWSKI** vous reçoivent en mairie sur rendez-vous et se déplacent à domicile si besoin. La discrétion est assurée.

### Téléassistance 77

Le Conseil Général a mis en place un service de **téléassistance** pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées. Il a été désigné le groupement Europ Assistance pour effectuer la prestation. Le tarif négocié par le Conseil général est de **12€ par mois**. Le CCAS est à votre disposition pour plus de renseignements.

## AGENDA 2019

### 19 Janvier : Les vœux du Maire :

Venez nombreux à 11 heures au Foyer de l'Amitié.

À l'issue des vœux, les jeunes diplômés Bac Général et Bac Pro de l'année se verront remettre un cadeau à condition de s'être fait connaître au secrétariat de la Mairie.

### 28 Avril : Brocante de printemps :

Une occasion à ne pas manquer pour chiner et réaliser de bonnes affaires !

### 8 Mai : Cérémonie hommage.

N'oublions pas ceux qui ont combattu pour nos libertés.

### 15 Juin :

- **Fête** : Comme chaque année, repas, char fleuri, défilé aux lampions, feu d'artifice et autres surprises ;
- **Course cycliste** : Venez applaudir et encourager les valeureux grimpeurs de la côte du Tillet, la course locale la plus difficile !! À cette occasion, nous avons besoin de signaleurs pour assurer la sécurité des participants. Merci de contacter la mairie.

### 29 Septembre : Brocante d'automne :

### 11 Novembre :

Cérémonie de l'armistice

### 24 Novembre : Soirée Beaujolais :

Avec de la bonne humeur sans modération !

Le Comité des Fêtes vous espère nombreux aux manifestations et vous rappelle que vous serez les bienvenus si vous avez un peu de temps libre pour aider dans les préparatifs.

**Décembre** : Noël de l'école à la salle des Fêtes de Luzancy.

***Le Bureau du Comité des Fêtes tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui se sont investis cette année en donnant de leur temps et surtout de leur bonne humeur afin que l'ensemble des festivités que nous organisons puisse avoir lieu.***

# Déchetterie de Saâcy sur Marne

Les déchetteries, dont la gestion est faite par le SMITOM Nord Seine et Marne à Monthyon, sont accessibles aux particuliers, administrations, associations et professionnels localisés sur son territoire dans les conditions prévues dans le cadre du règlement intérieur qui les régit.

## Conditions d'accès des particuliers en déchèterie :

Tous les particuliers habitant une des communes situées sur le territoire du SMITOM peuvent se rendre dans toutes les déchèteries du syndicat, munis de leur carte d'accès, **d'un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois et d'une pièce d'identité.**

## Conditions d'accès des professionnels en déchèteries :

L'accès pour les professionnels aux déchèteries du SMITOM du Nord Seine et Marne est réservé aux entreprises artisanales, commerciales, industrielles et agricoles de **moins de 10 salariés** installées sur le périmètre du SMITOM du Nord Seine et Marne. Il s'agit d'un accès payant par le biais de bons d'accès à remettre au gardien de déchetterie.

## Conditions d'accès pour les collectivités en déchèteries :

Les collectivités adhérentes directement ou par le biais d'une intercommunalité peuvent bénéficier des services des déchèteries. Depuis le 1er janvier 2013, ce service est payant dès le 1er mètre cube déposé.

## Conditions d'accès des associations en déchèterie :

Les associations peuvent bénéficier des services des déchèteries, mais leurs conditions d'accès varient selon qu'elles soient considérées comme prestataires de service ou non.

Pour vous procurer la carte d'accès aux déchetteries cliquez sur le lien ci-dessous "carte d'accès" et envoyer tous les documents demandés au SMITOM Nord, chemin de la Croix Gillet 77122 MONTHYON.

Pour de plus amples informations vous pouvez les contacter soit par :

- Mail : [contact@smitom-nord77.fr](mailto:contact@smitom-nord77.fr)
- Téléphone au 01.60.44.40.03

Site Internet SMITOM :

<http://www.smitom-nord77.fr>

## Horaires de déchetterie de Saâcy sur Marne

### Horaires d'hiver du 1er nov. au 29 février :

Lundi : 10h-12h et 14h-17h  
Mardi : 14h-17h  
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h  
Jeudi : FERME  
Vendredi : 9h-12h  
Samedi : 9h-12h et 14h-17h  
Dimanche : 9h-12h

### Horaires d'été du 1er mars. au 31 octobre :

Lundi : 10h-12h et 14h-18h  
Mardi : 14h-18h  
Mercredi : 10h-12h et 14h-18h  
Jeudi : FERME  
Vendredi : 9h-12h  
Samedi : 9h-12h et 14h-18h  
Dimanche : 9h-12h

## Collecte des déchets

Le calendrier 2019 de collecte des déchets est téléchargeable sur le site du SMICTOM région de Coulommiers :

<http://www.smictom.fr/smictom-region-coulommiers/document-503/reuil-en-brie-2019pdf.pdf>

Vous y trouverez de précieuses consignes de tri.

Nous vous rappelons qu'il convient de respecter absolument le règlement de collecte disponible à l'adresse suivante :

<http://www.smictom.fr/smictom-region-coulommiers/6-reglement-de-collecte>

Dans la négative, vous prenez le risque de voir votre bac non collecté.

En cas de problème ou question particulière, appeler le SMICTOM au **01 64 20 52 22**

## PLU

Notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) adopté en Conseil Municipal le 21 juillet 2016 est consultable sur notre site Internet, rubrique PLU.

Les permis de construire peuvent être consultés en Mairie aux heures d'ouverture habituelles (Nous vous conseillons vivement de prendre RV). Les documents ne peuvent être ni photographiés, ni photocopiés.

# Quelques règles

## Déjections canines

La réglementation usuelle mentionne que les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe (35 euros).

Pour la propreté de nos espaces et nos chaussures, utilisons donc de petits sacs adaptés.



## Aboiements

Nous sommes régulièrement sollicités pour des conflits de voisinage provoqués par les aboiements incessants de nos amis les chiens. Le respect d'autrui passe par l'éducation du « cher compagnon ».

À cet égard, la réglementation est très claire. L'article de l'arrêté préfectoral N°00 DDASS 18 SE du 13 novembre 2000 relatif aux bruits de voisinage remplaçant l'article 100-4 du Règlement Sanitaire Départemental de Seine et Marne précise :

« Article 7 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ».

**À défaut le propriétaire s'expose à des poursuites et amendes. Alors, avant d'en arriver à cette extrémité, nous demandons aux propriétaires de respecter les règles de civisme et de penser à la tranquillité du voisinage.**

## Borne à verre

Le tri des verres est désormais simplifié. Verres incolores et de couleur sont regroupés dans un seul et même container. Respectez le tri sélectif et ne jetez surtout pas vos verres dans la poubelle grise ou jaune. Soyons éco citoyens. Le container est implanté sur une plateforme dédiée à côté du cimetière. Les vitres et miroirs sont porter en déchèterie et ne doivent en aucun cas être déposés au pied du container.

## Textiles - Vieux Habits

Un container de collecte est mis à votre disposition à côté du cimetière. Faites un geste citoyen en y déposant vos vêtements usagés qui connaîtront une seconde vie.



## Feux en plein air

Par **arrêté préfectoral** il est interdit de faire tout feu en plein air à toute heure, et en tout lieu dans le Département (même au fond des bois...), excepté pour un barbecue bien entendu.

La raison en est l'émission de particules fines, particulièrement importante pour les feux de bois ou de végétaux, puisqu'en Ile de France, ces feux seraient responsables d'1/4 des particules fines émises dans l'atmosphère (autant que la circulation!) alors que bien moins d'1/4 de la population pratique ces feux, et que ceux-ci ne sont souvent qu'occasionnels (sauf chauffage au bois).

Les particules fines provoquent ou aggravent les pathologies respiratoires, y compris les cancers du poumon.

Il peut sembler assez incompréhensible à beaucoup de nos concitoyens qu'il soit interdit de faire du feu en plein air dans un environnement aussi campagnard, aéré et vert que le nôtre, mais nos particules fines peuvent s'envoler bien loin et polluer d'autres régions. Aussi nous leur demandons d'être vigilants à respecter cet arrêté et, plutôt que de les brûler, de faire enlever leurs déchets verts par la collecte organisée pendant toute la belle saison (bacs verts), ou encore de les composter pour en faire de l'humus.

*Merci pour vos poumons et ceux de vos voisins même lointains !*

## Déchets sauvages

Nous déplorons régulièrement des dépôts sauvages de toutes natures et nos agents doivent intervenir pour les enlever et les porter en déchèterie avec un cout parfois conséquent pour la commune. Ces actes sont fortement punissables selon l'auteur (particulier ou professionnel) et la nature du dépôt. En cas d'identification de l'auteur présumé, plainte est désormais déposée. N'hésitez pas à nous signaler tout acte de dépôt sauvage.

Deux exemples de « *généreux donateurs* »



## Taille et élagage

Nous rappelons à tous les Reuillois que les végétaux poussant sur leur terrain doivent impérativement s'arrêter aux limites de celui-ci. PAS DE BRANCHES CHEZ LE VOISIN OU SUR L'ESPACE PUBLIC, et, autant que possible, pas de racines ou de végétaux s'y introduisant subrepticement.

Les arbustes n'excédant pas 2m de hauteur peuvent être plantés jusqu'à la limite de propriété (à condition d'être taillés régulièrement, (normalement en MAI et FIN SEPTEMBRE) ; les arbres dépassant 2m de hauteur doivent être plantés au minimum à 2m de la limite (et être élagués régulièrement)

**MERCI DE VOTRE VIGILANCE.**

## NOS TRAVAUX

Le travail n'a pas manqué en 2018, en voici un résumé non exhaustif

- Remplacement des gouttières et descentes avec réfection des solins de cheminées de la mairie ;
- Remplacement de la clôture du bassin de décantation pour une meilleure sécurité des enfants ;
- Remplacement d'une nouvelle tranche de luminaires ;
- Réfection d'un tronçon de la rue Roger Simon par un enrobé. Nous précisons ici que le précédent gravillonnage défaillant est resté intégralement à charge de l'entreprise ;
- Fleurissement de « l'aire bus » à l'entrée du village et des autres massifs du village ;
- Mise aux normes PMR des portes de la Mairie ;
- Elagages des arbres ;
- Réalisation d'une 2ème tranche de remise en état du mur du vieux cimetière ;
- Mise aux normes des hydrants (bornes à incendie) ;
- Curage du plateau sportif suite aux inondations ;
- Reprise des écoulement eaux sales du Foyer ;
- Remplacement devant la mairie des barrières de sécurité endommagées par un véhicule qui n'a pas jugé utile de laisser son adresse (les incivilités coutent cher aux collectivités et par voie de conséquence aux contribuables)





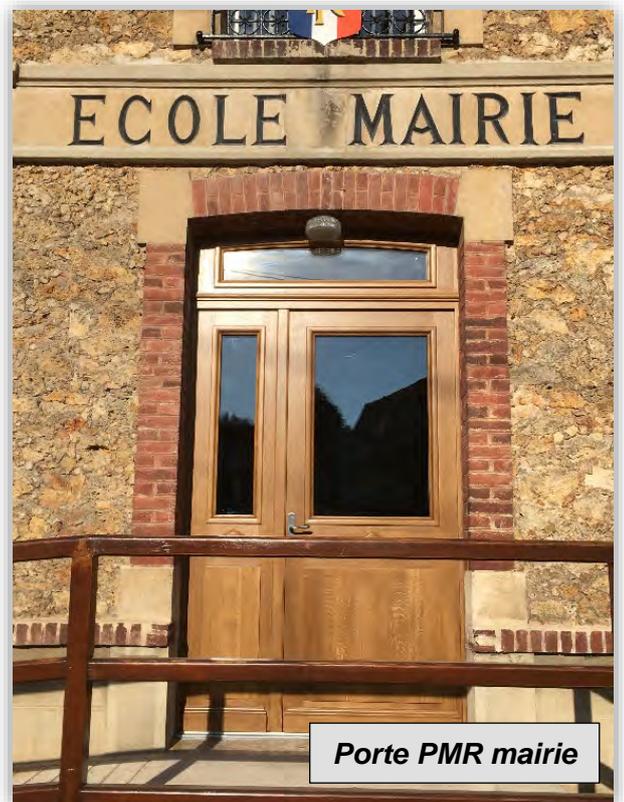
**Clôture bassin décantation**



**Rue Roger Simon**



**Mur cimetière**



**Porte PMR mairie**



**Hydrant**



**Travaux peinture**



**Barrières avant remplacement**



**Plateau sportif**



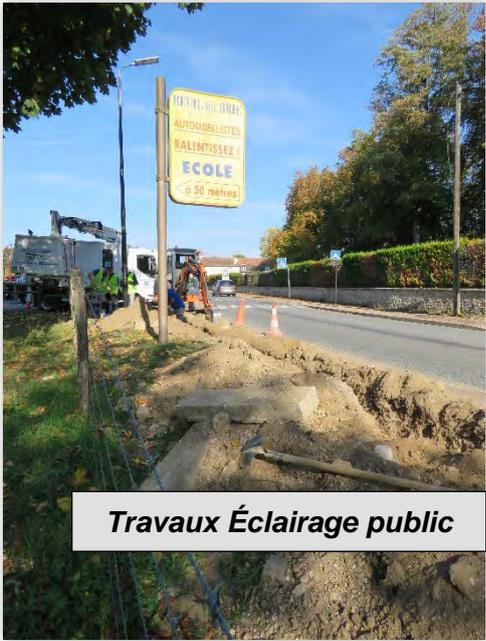
**Fleurissement**



**Toiture mairie**



**Eaux sales du Foyer**



**Travaux Éclairage public**

## Fibre

Tout arrive ! Après la montée en débit du bourg en 2017, une réunion avec les intervenants de Seine et Marne Numérique vient de nous apprendre que certains hameaux et événements vont bénéficier du déploiement de la fibre. Les heureux bénéficiaires sont Le Tillet (Reuil), Vauharlin (Luzancy), Montménard (Saâcy), les Pouplains (Reuil) et Tarterel (Reuil). A l'issue d'une phase d'étude et de travaux d'une durée estimée à 18 mois (moyenne constatée dans d'autres villages), les habitants concernés devraient donc pouvoir contacter leur fournisseur d'accès à Internet (FAI) pour raccordement au cours du deuxième semestre 2020. Nous espérons vivement la bonne tenue de ce calendrier prévisionnel.



## FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE

### Fête de la saint Jean

Ce rendez-vous estival traditionnel et incontournable, a vu une nouvelle fois, décoration du char par les enfants, sonneurs, verre de l'amitié, repas (pour ceux qui souhaitent s'inscrire), défilé dans le village, feu d'artifice puis « mise à feu » du pantin. Tout un programme. A voir les reuillois présents, cette fête est appréciée.





## Course cycliste

La 2<sup>ème</sup> édition de cette course désormais inscrite au calendrier UFOLEP du dynamique Club SCJC 77 a rencontré un vif succès et donné chaud tant aux coureurs qu'aux sympathiques et bénévoles signaleurs sans lesquels cette épreuve ne pourrait se dérouler. Pour les aficionados de la "petite reine", sachez qu'il y avait de 4 à 7 fois la côte du Tillet à escalader selon la catégorie des coureurs sans compter le petit raidillon de Courtaron...

A noter la participation de deux reuillois qui ont brillamment terminé l'épreuve.





## Brocantes

Si dame météo n'a pas été clémente en avril, elle s'est bien rattrapée en septembre où le service de petite restauration connut une très belle fréquentation, signes de nombreux visiteurs.

La restauration rapide n'a guère chômé !



## Soirée Beaujolais

À chaque année sa nouvelle cuvée à consommer avec modération, bonne humeur et convivialité à partager toute une soirée comme en ce 17 novembre 2018 où les amuse-bouche débouchèrent sur un bon bourguignon...



## En EXCLUSIVITÉ et en AVANT PREMIÈRE

**SAMEDI 26 JANVIER 2019**

DE 17h00 à 19h00  
À l'Église de REUIL EN BRIE

## CONCERT

## CHORAL

**GRATUIT**



**Chants à plusieurs voix :**

- De la Renaissance à nos jours
- Classiques, modernes, créations locales
- Reprises de succès de la chanson

Avec :

**C**  **té**  
**CH**  **EUR**  
Chorale de Pavant  
en concert

**Le Choeur  
des Morins**

(St Cyr sur Morin)

*CHORALE DE L'AMICALE  
LAÏQUE DE LA FERTÉ  
SOUS JOUARRE*

# INSOLITE

Patience est mère d'observation  
(Tarterel)

Immobile



Attentif



Qui a dit que la lune  
est ronde ?



Immobile



Randonneurs américains à Bréau

## Le monde d'il y a deux siècles vu par un illustre reuillois

Le vieux cimetière de Reuil abrite la sépulture d'un grand navigateur qui nous a laissé une rare mais abondante littérature au travers de ses compte rendus de navigation « *Voyages autour du monde, par les mers de l'Inde et de la Chine* » à bord de La Favorite de 1830 à 1832 et « *Campagne de circumnavigation* » à bord de L'Artémise de 1837 à 1840. Ces ouvrages notamment ont un but géographique, zoologique et hydraulique.

Le vice-amiral Cyrille Pierre Théodore Laplace - né en mer en 1793 et décédé à Brest en 1875 à l'âge de 82 ans (ce qui est remarquable pour l'époque) – vécut dans l'ancien château de Tarterel, propriété de son épouse native de la

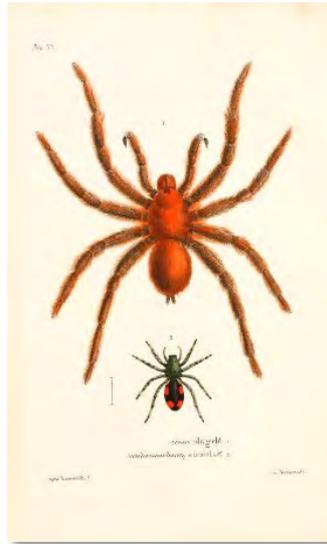


Ferté sous Jouarre et fut inhumé loin de ses chers océans. Son gendre, le contre-amiral Julien Louis Victor Halligon, également grand navigateur est lui aussi inhumé à Reuil où en 1852, naquit sa fille Marguerite qui épousa un Lieutenant de vaisseau et Médecin de marine. Notre petit village a donc vu passer toute une lignée de marins au long cours mais à notre connaissance aucun batelier !!

Découvrez ici une petite sélection des dessins et croquis rapportés de ces tours du monde.

Pour le plaisir des yeux :





**Ballet d'avions estival**



Bien vivre à Reuil en Brie  
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW  
Commission Informations et Communication :  
Président : Lucien DUBOIS  
Anne BOULIN Evelyne COUSIN - MAZUR  
Didier HAMMEL Francis MOIGNOT Claude TESSIER  
Bulletin d'informations Municipales  
Impression : Mairie de Reuil en Brie  
**MAIL : [mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr)**